

M A I R I E d e St T i m i s a u p e i o t

D u q u a i z i e n n e - 1 j o u r d u m o i s d e l ' a u t u m n e l ' a n d e u x m i l l e

A C T E D E N A I S S A N C E d e h e u r y l o u i s d e t o u r m i n e

à le quatorzième Vendémiaire heure du 116
de monsieur Pierre de tourminen et de madame Jeanne
Dubois son épouse Propriétaires au lieu du mont

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin, Henry Louis, serrurier de la ville de St
Etat qui de Dordogne.

Second témoin, Henriette Boutange de Gouzon Département
Du Gard

Requisition à nous faite par Pierre de tourminen père de l'enfant
Etat public de savoir si quelqu'un

Constaté suivant la loi, par moi, Etienne Blonje

l'an mil huit cent trente Cinq, et le dix du mois de mai, jour dimanche auquel
hier matin, nous Michel Besse maire de la commune de Sarrance, caïson de
Bort, département de la Corrèze, nous sommes transporté au devant de la porte de la
maison commune avons annoncé et publié pour la Seconde fois, qu'il ya prémpr
mariage entre Monsieur Henry Louis de tourminen fils majeur et légitime de
Monsieur pierre de tourminen et de défunte dame marie jeanne Delphine
Dubois propriétaire au chef lieu de la commune de Margeride et Dame
Eleanore Clara Ruell de la motte fille majeure et légitime de Monsieur Claude
François Ruell de la motte colonel d'etat major chevalier de St Louis de la Legion
d'honneur, et de St jean de gerabastin, et de dame Josephine en vertu de laquelle

Je suis né le vingt deux cinq de l'an dix-sept cent vingt et un, dans la ville d'Amiens,
Paroisse nommée Michel Besse, dans la commune de Jarrowy,
Canton de Béthancourt, département de la Somme, faisant frontière
D'officier public de l'état civil, j'estime pour m. Henry-Louis
De Courrenne, fils unique et légitime de m. Pierre De Courrenne
Et de l'infante Dame-morte Jeanne Delphine Dubois de la Julliay,
propriétaire au chef-lieu de la commune de Margival en la canton
de m. Louis-Henry De Courrenne ou au Mont, commune de
Péronne aux-Clœurs, le quinze septembre au bras

Mme Blanche-Clara Buet De La Motte, fille
unique et légitime de m. Claude-Jeanne Buet De La Motte,
colonel de l'état-major, chevalier de l'ordre d'honneur et de la Légion d'honneur
et d'infant régulier et Mme Josephine-Bonaventure Berriet,
fille de Jeanne Blanche-Claire Buet De La Motte veuve de
m. Amable-Augustin De Gaillot, seigneur de Groissacville, propri
et chevalier pour ses fils, nés à Compiègne, où il est né, le treizième
décembre de l'an vingt.

Lesquels nous ont requis de procéder à l'illustration du mariage
projeté entre eux et que les publications ont été faites à Jersey et
à Margate, Savoie : le trois et six du présent mois, pour la démontrer
dans le principal port de la maison communale, conformément à la loi
ne nous ayant été signifiée aucun opposition contre mariage
ayant reçu le certificat de la publication de M. le maire
de Margate. Désirer à Jersey ; faire entériner aux
Portes et à leur réquisition, après avoir formé lecture